

## CONCOURS - FICHE D'INSCRIPTION

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 25 novembre 2011

### Alto solo - 1<sup>ère</sup> catégorie

**Date du concours : Le 16 décembre 2011 à 16.00**

AU SIEGE DE L'ORCHESTRE D'Auvergne : 190/ 194, Bd G. FLAUBERT A CLERMONT-FERRAND

*Pour vous inscrire au présent concours, vous devez remplir cette fiche d'inscription et la renvoyer avant la date limite d'inscription (**25 novembre 2011**), obligatoirement accompagnée d'un courrier et d'un curriculum vitae,*

*Soit par mail à l'adresse suivante : [concours@orchestre-auvergne.fr](mailto:concours@orchestre-auvergne.fr)*

*Soit par courrier (le cachet de la poste faisant foi) : ORCHESTRE d'Auvergne*

*190/ 194, Bd G. Flaubert*

*63000 CLERMONT FERRAND - France*

<b>Nom</b>	: .....	Photo d'identité récente obligatoire
<b>Prénom</b>	: .....	
<b>Date et lieu de naissance</b>	: .....	
<b>Nationalité</b>	: .....	
<small>(si vous êtes étranger, prière de bien vouloir joindre les copies de vos cartes de séjour et de travail).</small>		
<b>Adresse postale</b>	: .....	
<b>Téléphone</b>	: Domicile : ..... Portable : .....	
<b>Adresse e-mail</b>	: .....	
<b>Situation de famille</b>	: Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> ..... <input type="checkbox"/>	
<b>Fonction actuelle</b>	: .....	
<b>Fonctions antérieures</b>	: .....	

**Voulez-vous un pianiste accompagnateur :** Oui  Non

**Œuvre choisie pour le 1<sup>er</sup> tour :** .....

**Œuvre choisie pour le 2<sup>e</sup> tour :** .....

**Comment avez-vous eu connaissance de l'annonce du concours :**

Conservatoire  Orchestre  Relations  Presse  Internet

**Je déclare accepter les conditions mentionnées dans le règlement du concours ci-joint dont j'ai pris préalablement connaissance.**

Date : .....

Signature\*

(\*Si vous répondez par mail, inscrivez simplement vos nom et prénom en toutes lettres)



## **RÈGLEMENT DU CONCOURS**

***Pour le recrutement du poste suivant :***

*- 1 Alto Solo - 1<sup>ère</sup> Catégorie*

***Date du concours : 16 décembre 2011 à 16h00***

***Au siège de l'Orchestre d'Auvergne,***

***190/194, Bd G. Flaubert***

***63000 CLERMONT-FERRAND***

***FRANCE***

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

Pour être admis à concourir, les candidats doivent être âgés de 18 ans révolus à la date de prise de fonction de ce poste.

Peuvent concourir les candidats de toutes nationalités sous réserve des lois en vigueur dans la Communauté Economique Européenne.

Les musiciens doivent poser leur candidature par courrier (postal ou mail) accompagné d'un C.V. détaillé et de la fiche d'inscription ci-joint, **avant le 25 novembre 2011.**

Les traits d'orchestre seront téléchargeables sur le site internet de l'Orchestre d'Auvergne au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Les frais de séjour et de transport sont à la charge des candidats.

**La demande d'inscription au concours implique l'acceptation sans réserve des conditions du présent règlement, de la part des candidats.**

### **DEROULEMENT DES EPREUVES :**

Préalablement, les candidats seront convoqués le 16 décembre 2011 (ou le 15, selon le nombre de candidats inscrits) pour une séance de travail avec le pianiste accompagnateur mandaté par l'Orchestre d'Auvergne. Ces répétitions auront lieu au siège de l'Orchestre d'Auvergne. Les candidats, s'ils le souhaitent, peuvent être accompagnés par leur propre pianiste.

Les épreuves, elles-mêmes, se dérouleront également au siège de l'Orchestre d'Auvergne, devant un jury.

Le Jury du concours sera placé sous la présidence du Directeur Artistique de l'Orchestre. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Jury est souverain dans ses décisions (adjonction d'une épreuve supplémentaire, interruption du déroulement des épreuves, interruption du candidat à tout moment, invitation à procéder à une nouvelle audition). Chaque épreuve est éliminatoire.

Le jury se réserve également le droit, en fonction des résultats obtenus, de ne pas pourvoir l'emploi offert. Il a la possibilité d'établir une liste d'aptitudes, certains candidats pouvant ainsi se voir proposer un poste dans le pupitre en cas de vacances déclarées dans un délai d'un an après la date du concours.

Le concours pourra comporter un entretien avec le Jury.

Au cas où le poste proposé par le jury serait refusé par le lauréat le jour du concours, aucune autre proposition ne pourra lui être faite et il perdra le bénéfice du résultat obtenu.

### **CONDITIONS D'EMPLOI :**

Le lauréat du concours devra fournir les pièces suivantes :

- Une fiche d'état civil,
- Un extrait de casier judiciaire (moins de 3 mois)
- Un relevé d'identité bancaire.

La visite médicale d'embauche est obligatoire et l'établissement du contrat du lauréat sera subordonné au certificat d'aptitude délivré par le médecin du travail.

Le lauréat sera engagé sous contrat à durée indéterminée assortie d'une période d'essai, prorogée d'une durée égale à celle des congés payés et/ou maladie, au terme de laquelle le Directeur Artistique / Musical sera tenu d'informer le musicien intéressé de la décision prise.

Durant cette période, le musicien non confirmé devra quitter son emploi sans indemnité ni autre préavis.

En outre, s'il est constaté que l'engagement définitif doit être subordonné à l'acquisition d'une plus grande maîtrise exigée par le poste, il pourra être procédé à une audition de fin de période d'essai.

Les musiciens sont soumis à la règle de la priorité absolue. Ils sont tenus de se conformer au Statut du Personnel Artistique de l'Orchestre (conditions de travail - salaire - etc...).

### **REGLEMENTATION DE L'EMPLOI D'UN CANDIDAT DE NATIONALITE ETRANGERE :**

Pour un lauréat de nationalité étrangère, les deux conditions suivantes devront être réunies :

- Etre en règle avec la législation française en vigueur sur l'emploi des ressortissants étrangers :
- Titre de séjour en cours de validité,
- Autorisation de travail.
- Etre définitivement dégagé de toutes obligations nationales et militaires (justificatifs à fournir)

### **REMUNERATION :**

La rémunération de base brute mensuelle sera de 3.171,75 Euros\*. (1<sup>ère</sup> catégorie – 1<sup>er</sup> échelon)

\* Salaire de base au 01/01/2011

### **TEMPS DE TRAVAIL :**

Le temps de travail est à négocier.

### **PRISE DE FONCTION :**

La date de prise de fonction est à négocier.